



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Le jeudi dix-huit septembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GÉNEROUX (Deux-Sèvres) se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AIGRON Lionel, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales le 12 septembre 2025, par voie électronique.

Présents : Monsieur AIGRON Lionel, Madame MOIGNER Céline, Messieurs BOURREAU Laurent et BRIN Xavier, Madame VIGNER Sabrina, Messieurs MARROLLEAU Aurélien et BENOIT Bruno et Madame SAGOT Françoise.

Absents : Monsieur PETIT Alain et Madame PINCHOT Julie

Absent excusé : Monsieur RENAUD Denis (qui a donné sa procuration à Monsieur AIGRON Lionel)

Secrétaire de séance : Monsieur BRIN Xavier

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur BRIN Xavier est désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel nominal des membres du Conseil, le Maire s'assure que la majorité des membres en exercice est présente (hors procurations), conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20H30.

Ordre du jour :

- ✓ Projet d'Agrivoltaïsme EARL GEROCHE – avis simple sur une étude environnementale
- ✓ Travaux sur la rue de Bel Air et la rue du Petit Fief : conventions, acceptation de devis et plans de financement associés
- ✓ Subvention exceptionnelle à l'association SAGA
- ✓ Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

ENVIRONNEMENT

Projet d'agrivoltaïsme EARL GEROCHE – avis simple sur une étude environnementale

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que sur sollicitation de l'EARL GEROCHE, le conseil doit rendre un avis simple sur l'opportunité d'une étude environnementale du projet d'agrivoltaïsme, présenté lors d'une réunion précédente par le bureau d'études, SOLVEO Energies.

Après débat, le Conseil Municipal donne un avis favorable, à la majorité, à l'étude environnementale :
Contre : 2 / Abstention : 1 / Pour : 6.

Délibération D2025-31

VOIRIE (8.3)

Travaux sur la rue de Bel Air et la rue du Petit Fief : conventions, acceptation de devis et plans de financement associés

Monsieur Le Maire informe de l'avancée des travaux d'enfouissement des réseaux sur la rue de Bel et la rue du Petit Fief.

Le SIEDS propose pour ces travaux trois conventions, l'une pour la rue de Bel Air, partie 2, l'autre pour la rue de Bel Air, partie 5 et la dernière pour la rue du Petit Fief. Ces conventions donnent autorisation des travaux pour l'enfouissement coordonné dans le cadre des programmes GEREDIS.

A ces conventions, il convient d'ajouter le devis de la société EIFFAGE Énergie systèmes pour la reprise de l'éclairage des deux rues concernées, d'un montant H.T. de 14 152,98 €.

Il convient, par la suite, d'effectuer des demandes de subvention. La proposition des plans de financement se présente comme suit :

Rue de Bel Air – partie 2

	Coût total HT	Financement à la charge du SIEDS	Financement à la charge d'ORANGE	Financement à la charge de la Commune
Réseau électrique	57 019,12 €	57 019,12 €		
Réseaux de communication électroniques	7 324,04 €		2 434,27 €	4 889,77 €
Réseau éclairage public	5 025,44 €	2 285,82 €		2739.62 €
TOTAL	69 368,60 €	59 304,94 €	2 434,27 €	7 629,39 €

Rue de Bel Air – partie 5

	Coût total HT	Financement à la charge du SIEDS	Financement à la charge d'ORANGE	Financement à la charge de la Commune
Réseau électrique	71 627,87 €	71 627,87 €		
Réseaux de communication électroniques	10 943,30 €		2 308,90 €	8 634,40 €
Réseau éclairage public	3 062,34 €	1 221,94 €		1 840,40 €
TOTAL	85 633,51 €	72 849,81 €	2 308,90 €	10 474,80 €

Rue du Petit Fief

	Coût total HT	Financement à la charge du SIEDS	Financement à la charge d'ORANGE	Financement à la charge de la Commune
Réseau électrique	89 837,13 €	89 837,13 €		
Réseaux de communication électroniques	13 242,68 €		6 498,34 €	6 744,34 €
Réseau éclairage public	6 065,20 €	2 547,23 €		3 517,97 €
TOTAL	109 145,01 €	92 384,36 €	6 498,34 €	10 262,31 €

	TOTAL TRAVAUX	CHARGE SIEDS	CHARGE ORANGE	CHARGE COMMUNE	CHARGE CCT
Rue de Bel Air – partie 2	69 368,60 €	59 304,94 €	2 434,27 €	3 829,39 €	3 800,00 €
Rue de Bel Air – partie 5	85 633,51 €	72 849,81 €	2 308,90 €	7 024,60 €	3 450,20 €
Rue du Petit Fief	109 145,01 €	92 384,36 €	6 498,34 €	10 262,31 €	
TOTAL H.T.	264 147,12 €	224 539,11 €	11 241,51 €	21 116,30 €	7 250,20 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer les conventions avec le SIEDS ainsi que le devis de la société EIFFAGE et dit qu'il convient de demander les subventions décrites ci-dessus au SIEDS et à la Communauté de Communes du Thouarsais.

Délibérations D2025-32/D2025-33/D2025-34/D2025-35/D2025-36

FINANCES PUBLIQUES (7.1)

Subvention exceptionnelle à SAGA

Monsieur Le Maire informe que suite à la manifestation du 14 juillet dernier, le bénéfice s'est élevé à 850,00 € environ et qu'il convient de compenser la différence avec les 1300,00 € engagés précédemment en accord avec la mairie par l'association SAGA dans la modernisation de la buvette de la Commune, mise à disposition de toutes les associations communales.

Le Président de l'association SAGA est invité à sortir de la salle et ne participe pas au débat et au vote. Il est donc proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 450,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité, de verser une subvention exceptionnelle à SAGA d'un montant de 450,00 €.

Délibération D2025-37

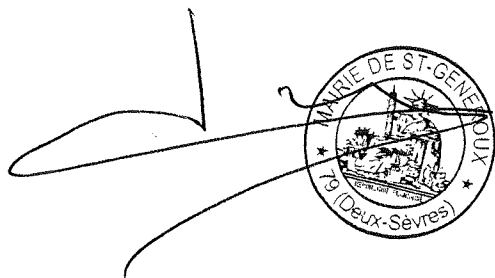
QUESTIONS DIVERSES

1. Journées européennes du Patrimoine les 20 et 21 septembre 2025 : ouverture de l'église de 9h00 à 18h00.
2. Suite aux travaux de rénovation énergétique de la Mairie avec réfection de l'électricité des gîtes, le camping municipal et les gîtes seront fermés à partir de fin octobre et les demandes éventuelles de location seront traitées au cas par cas.
3. Une date du prochain conseil municipal a été retenue le 23 octobre 2025 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h00.

Le Maire,
Lionel AIGRON

Le secrétaire de séance,
Xavier BRIN



**Rappel des délibérations prises au cours de la séance
(Décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010)**

N° de la délibération	Objet	Classement matière
D2025-31	Projet d'agrivoltaïsme EARL GEROCHÉ – avis simple sur une étude environnementale	8.8
D2025-32	Travaux sur la rue de Bel Air et la rue du Petit Fief : conventions, acceptation de devis et plans de financement associés	8.3
D2025-33	Travaux sur la rue de Bel Air et la rue du Petit Fief : conventions, acceptation de devis et plans de financement associés	8.3
D2025-34	Travaux sur la rue de Bel Air et la rue du Petit Fief : conventions, acceptation de devis et plans de financement associés	8.3
D2025-35	Travaux sur la rue de Bel Air et la rue du Petit Fief : conventions, acceptation de devis et plans de financement associés	8.3
D2025-36	Travaux sur la rue de Bel Air et la rue du Petit Fief : conventions, acceptation de devis et plans de financement associés	7.1
D2025-37	Subvention exceptionnelle à SAGA	7.1